

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**24 OCTOBRE 2023**  
à 19 H 00

**Présents** : M. PARIZOT Martial – Maire, Mmes BERGER Bernadette, PRIN Corinne, MM FERREUX Sylvain, PRIN Alexandre, adjoints, Mmes CARTIER Catherine, LIMBARDET Anne, MELSION Clarisse, MM BATAILLARD Yves, RENARD Jean-Marc

**Absents excusés** : M. POCHERON Jérôme pouvoir à Mme BERGER Bernadette, M. BON Fabrice pouvoir à Mme PRIN Corinne, M. GAUTHIER Ludovic pouvoir à Mme LIMBARDET Anne, M. RUBACHA Laurent pouvoir à Mme CARTIER Catherine

**Secrétaire de séance** : M. FERREUX Sylvain

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du 26 septembre 2023.  
Le conseil l'approuve à l'unanimité et le signe.

**ORDRE DU JOUR** :

- *Autorisation de signer la convention d'assistance technique « Services numériques » avec Ingénierie Côte d'Or – Résiliation du pack « Commande publique » d'ARNIA au 31/12/2023*
- *Modification des plages horaires d'extinction de l'éclairage public*
- *City-Stade : Choix des entreprises – Plan de financement*
- *Informations du maire*
- *Questions diverses*

**1 – 1 - Autorisation de signer la convention d'assistance technique « Services numériques » avec Ingénierie Côte d'Or**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune étant adhérente d'Ingénierie Côte-d'Or (ICO), peut bénéficier des services numériques proposés par cette Agence Technique Départementale, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, sous réserve de la signature d'une convention passée avec celle-ci.

Aussi, afin que la Commune puisse utiliser ces services numériques, il est proposé de conclure avec ICO une convention qui prendra effet à compter de la date précitée et pour une durée de trois ans.

A ce titre, on peut noter que le montant forfaitaire annuel, pour bénéficier de ces prestations, établi en fonction de la strate de la Commune (501 à 1000 hab.) et suivant le barème en vigueur à la date de signature de la convention s'élève à : 200 € HT soit 240 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Autorise le Maire à signer la convention jointe en annexe qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier y compris celles concernant la résiliation des services numériques qui ne seront plus utilisés par la commune à cette date.

## **2 – Résiliation du pack « commande publique » d'ARNIA au 31/12/2023**

La commune est membre du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle (ARNIA).

Parallèlement, la commune adhère à l'Agence Technique Départementale Ingénierie Côte d'Or le Département (ICO) qui va proposer à ses adhérents, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 une plateforme dématérialisée de marchés publics.

Aussi, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de résilier le pack « commande publique » auprès du GIP ARNIA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- Autorise le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

## **2 – Modification des plages horaires d'extinction de l'éclairage public**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité de modifier les plages horaires de mise en route de l'éclairage public, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023, comme suit :
  - o de 06 h 00 à 07 h 30 et de 17 h 00 à 21 h 00
- charge Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette décision par arrêté municipal.

## **3 – City-stade : choix des entreprises – plan de financement**

Suite à la consultation concernant le marché de fournitures comprenant le terrassement et l'installation d'un city-stade, la commission d'appel d'offre s'est réunie le 18 septembre 2023 et a pris connaissance des offres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- entérine à l'unanimité les choix de la commission d'appel d'offres et ATTRIBUE le marché aux entreprises retenues à savoir :
  - Lot 1 – Terrassement : Pascal GUINOT TP – 21910 BARGES  
HT : 33 608.75 € - TTC : 40 330.50 €
  - Lot 2 – Zone multi sports : AJ3M – 21160 COUCHEY  
HT : 97 839.30 € - TTC : 117 407.16 €
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents afférents à ce marché.

Monsieur le Maire propose de modifier le plan de financement comme suit, sachant qu'il faut y ajouter le mobilier urbain (hors marché) estimé à 8 075 € HT :

Financements publics concernés		Montant de la dépense H.T.	Pourcentage	Montant du Financement
ANS	Accordée	118 421.00 €	45.60 %	54 000 €
Conseil départemental	Accordée	115 615.50 €	30 %	34 684.65 €
CRBFC	Accordée	139 523.05 €	14.33 %	20 000.00 €
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	Fonds propres	139 523.05 €	22 %	30 838.40 €
<b>TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>		<b>139 523.05 €</b>	<b>78 %</b>	<b>108 684.65 €</b>

Le conseil municipal après en avoir délibéré, valide ce nouveau plan de financement.

#### 4 – Informations du maire

- L'association foncière donne l'autorisation de passage sur le chemin dit « Les douze champs » cadastré ZA37 lui appartenant pour les travaux du city-stade. Cependant, les engins ne devront pas emprunter le chemin dit « Contour de Quetigny » pour ne pas dégrader celui-ci.
- Suite à une doléance d'un habitant de Bessey les Côteaux concernant les canons à effaroucher, un courrier rappelant la réglementation stricte concernant l'utilisation de ceux-ci a été envoyé à la personne concernée.
- Un devis a été demandé à la SAUR pour que l'atelier soit relié directement à l'eau et l'assainissement soit :

Eau potable :	3 969.98 € TTC
Assainissement :	3 719.79 € TTC
Total :	7 689.77 € TTC

Auquel il faudra ajouter un devis pour les installations intérieures.  
Il faudra prévoir cette dépense au budget 2024.
- Des devis ont été demandés pour l'abattage d'un sapin et le nettoyage du parc de la maison 6 rue de Bessey ainsi que l'élagage de 4 arbres dans le lotissement. Le devis de l'entreprise GAILLARD est retenu soit 2 160 € TTC.
- Un contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine a été effectué le 27/09/2023 par l'ARS. Il conclut que l'eau distribuée est non conforme, suite à des dépassements de la limite de qualité pour le métabolite de pesticide Chlorothalonil R471811. Ces dépassements n'engendrent pas de restriction des usages de l'eau. Un suivi renforcé est mis en place.
- Le courrier d'un agent titulaire demandant une rupture conventionnelle est à l'étude.
- La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 10 h 45. Les enfants des écoles seront présents pour chanter.

- Le maire recevra en mairie, le 25 octobre 2023 à 9 h 00, M. Hubert POULLOT, vice-président du Conseil Départemental, en présence de M. MATHIRON conseiller départemental, d'une habitante de la rue d'Amont, de Mme BERGER, MM FERREUX, RENARD et RUBACHA. Cette rencontre concerne l'état des routes départementales faisant suite aux différents articles parus dans la presse et l'alerte sur leur dangerosité aux élus et services du département.

## 5 – Questions diverses

Il est procédé à un tour de table.

Bernadette BERGER :

- La compagnie d'assurance AXA propose la mise en place d'un contrat collectif Mutuelle Santé. Une réunion d'information sur ce dispositif, animée par AXA, sera proposée aux habitants. Un flyer sera distribué dans les boîtes aux lettres.
- Une animation d'Art Floral est organisée à la salle polyvalente le 2 novembre, de 17 h 30 à 19 h 00.
- La semaine bleue, en association avec les communes de Longecourt en Plaine, Bessey les Côteaux et Aiserey, s'est déroulée du 2 au 8 octobre. Des animations étaient proposées dans chaque commune : chorale, théâtre, loto et apprentissage du chant ainsi qu'un concert classique à l'Auditorium de Dijon. Merci aux mairies et aux conseils municipaux d'Aiserey, Bessey et Longecourt pour leur participation tout au long de cette semaine. Merci à Clarisse et Laurent de m'avoir aidée à installer la salle des fêtes pour le loto ainsi qu'à Virginie et au CMJ pour leur aide toute l'après-midi. Vu avec les autres communes, nous renouvellerons l'an prochain. Les anciens présents étaient ravis.
- Repas des anciens : après concertation, il est décidé de choisir l'offre du cabaret l'ODYSSÉE à Dijon le dimanche 19 novembre 2023 midi.
- SMICTOM : une réunion publique concernant le compostage et le ramassage des ordures ménagères aura lieu le 23 novembre à 18 h 30. Cela fait suite à la loi bio déchets 2024 et le compostage collectif proposé aux communes. Une réflexion a lieu concernant le site de Tarsul car il faut que le projet soit cohérent en taille en lien avec le nombre d'habitants qui ne souhaite pas avoir de composteur chez eux. Pour Izeure, les sites de l'école ainsi que dans l'arrière-cour de la salle polyvalente sont retenus pour y installer le premier composteur collectif.
- La bibliothèque demande s'il est possible de nommer un référent qui ferait la liaison entre la bibliothèque et la mairie. Clarisse MELSION se porte volontaire.
- Sapins de Noël : la mairie offrira 2 sapins aux écoles et commande le sapin de 5 mètres pour la place du village.

Jean- Marc RENARD : déplore de nouveau qu'un habitant de la rue de Tarsul, riverain de la Varaude, s'autorise à jeter les déchets verts dans le cours d'eau.

Yves BATAILLARD : demande à M. le Maire où en est le changement de signalisation de la rue aux Sœurs suite aux décisions et débats qui ont eu lieu à ce sujet lors d'un précédent conseil.

Sylvain FERREUX :

- Demande si un budget peut être défini sur 2024 pour le financement d'un bus pour se rendre à la piscine pour l'école d'IZEURE. La mairie de LONGECOURT fait savoir qu'elle souhaite s'associer à ce projet au vu du coût du transport.
- Demande s'il est prévu la prise en charge d'un ballotin de chocolats pour les écoliers d'IZEURE lors des chants de Noël le 15/12/2023 dans la cour de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.